

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2690

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Requalification de l'avenue de la Paix et de la place du 11 novembre 1918 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claissé, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2690**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Requalification de l'avenue de la Paix et de la place du 11 novembre 1918 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription des opérations "sécurisation de l'avenue de la Paix" et "Place du 11 novembre 1918/carrefour mairie/ZAC" de la Commune de Saint Germain au Mont d'Or.

Afin d'assurer une meilleure continuité et une plus grande cohérence urbaine entre l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918, il est nécessaire de regrouper ces deux opérations au sein d'un seul projet. Ainsi, le périmètre retenu pour le présent projet est circonscrit à l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918.

La place du 11 novembre 1918 est aujourd'hui aménagée sous la forme d'un rond-point reliant six rues. Cette place présente un caractère très routier, avec des traversées piétonnes peu sécurisantes. Son aménagement, combiné à des différences de niveau, engendre une fermeture visuelle marquée. Enfin, la présence dans son environnement immédiat de la mairie, du groupe scolaire Françoise Dolto et de la nouvelle ZAC de la Mendillonne (logements, commerces) en fait un carrefour de centralité.

Dans le prolongement de l'avenue de la 2^e Spahis, l'avenue de la Paix constitue un tronçon de l'ex route départementale 16. Cette voie inter-secteur relie la vallée de la Saône à Chasselay. Elle est empruntée par un important trafic, notamment poids lourd, porteur de nuisances et d'insécurité pour les usages de proximité (mairie, école, commerces, zones résidentielles groupées et pavillonnaires). Cette avenue présente une ambiance dégradée, notamment en raison d'un traitement routier ne laissant pas de place aux modes doux. L'inconfort pour les piétons est accentué par la courbe de la voie, avec des visibilitées limitées et des trottoirs de dimensions variables.

Les principaux objectifs de réaménagement identifiés à ce stade pour la place du 11 novembre 1918 sont les suivants :

- requalifier un carrefour très routier en un espace public plus urbain,
- valoriser les déplacements en modes doux,
- concevoir un espace public davantage dédié aux piétons.

Les principaux objectifs de réaménagement identifiés à ce stade pour l'avenue de la Paix sont les suivants :

- apaiser la circulation automobile sur cet axe très circulé,
- assurer la sécurité, la lisibilité et la continuité des cheminements piétons,
- valoriser les déplacements en modes doux,
- intégrer le terminus du bus 96,
- transformer la perception de l'avenue vers une ambiance plus urbaine et moins routière,
- accompagner l'émergence de nouvelles zones de développement situées aux abords immédiats,
- sécuriser le carrefour entre l'avenue de la Paix et le Chemin des Rouettes.

La demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des études techniques préalables et de conception ainsi que des régularisations foncières à prévoir dans le cadre du projet, pour un coût total estimé à 235 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est estimé à environ 2 000 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération relative à la requalification de la place du 11 novembre 1918 et de l'avenue de la Paix à Saint Germain au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 2680 pour un montant total de 235 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 154 000 € TTC en 2012,
- 81 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.